



CHARTRE QUALITE SALARIES

En qualité de salarié de la société de services à domicile L'USAPL, je m'engage à :

Ponctualité : respecter les horaires et durées de travail mentionnés au contrat dans un souci de sérieux et de respect du client.

Qualité : réaliser la ou les prestations avec la plus grande exigence de qualité, d'efficacité et dans la plus grande discrétion.

Service : être à l'écoute des besoins et volontés du client durant mon ou mes interventions dans le but de lui offrir le meilleur service et ainsi lui donner entière satisfaction.

Présentation : toujours avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à mon activité professionnelle.

Sérieux : véhiculer une image positive de la société. Le salarié est le relais, auprès de la clientèle, des valeurs de sérieux et de performance mis en avant par la société L'USAPL.

